

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/03/2023
Reçu en préfecture le 22/03/2023
Affiché le
ID : 038-213802358-20230321-162023-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Six

Délibération n° 16-2023

OBJET : Autorisation donnée à M. le Maire pour ouvrir une Ligne de Trésorerie Interactive d'un montant de 100 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour le remplacement du chauffage des bâtiments publics et la création d'une voie de secours, en attente du versement des subventions :

L'an deux mil Vingt-trois et le 21 mars,
A 20 heures, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 9 mars 2023

Etaient présent(e)s : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TOUSSAINT, S. TRESSE,

Absent(e)s/Excusé(e)s : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET, P. CULLAZ,

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 100 000 € d'une durée maximum d'un an, en attente du versement des subventions suite aux travaux prévus au budget. La caisse d'épargne Rhône Alpes propose à la commune d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 100 000 €, au taux d'intérêt sur les utilisations effectives, €STR + marge de 0.87%. Les frais de dossier s'élevant à 400 € seront prélevés en une seule fois. Paiement des intérêts à chaque trimestre civils, commission de non utilisation 0 %.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir cette ligne de trésorerie et à signer tous les documents concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **Autorise M. le Maire** à ouvrir une ligne de trésorerie interactive de 100 000 €, au taux d'intérêt sur les utilisations effectives, €STR + marge de 0.87%. Les frais de dossier s'élevant à 400 € seront prélevés en une seule fois. Paiement des intérêts à chaque trimestre civils, commission de non utilisation 0 %.

- **Autorise M. le Maire** à signer tous les documents concernant ce dossier.

➤ **6 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,
Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

